

Edit'eau

Sommaire

**2021, une année chargée : on vous fait un bilan**

L'automne arrive et il est temps pour nous de faire un point.

Malgré la situation sanitaire, nous avons pu maintenir les animations agricoles qui ont donné lieu à de belles démonstrations : combiné bois bûche, déchiqueteuse, rouleaux, trieuse, bineuse... Du matériel parfois très innovant, parfois plus classique mais peu utilisé encore sur le territoire. Une autre démonstration est prévue en janvier sur le désherbage du blé en agriculture biologique qui fera suite à l'animation qui avait eu lieu en janvier 2021

La dernière fois, nous vous avons informé de la mise en place de MAEC à enjeux eau sur les bassins versants prioritaires. Cette fois-ci, on vous fait un petit bilan en attendant la campagne 2022. Rendez-vous page 3 pour voir ce qu'il en est.

Nous sommes également partis à la rencontre d'un exploitant qui a bien voulu nous recevoir et nous parler de son système adapté à ses problématiques. Nous vous proposons de lire son témoignage (page 2).

Retrouvez toutes nos actualités et actions sur notre site internet  
[www.sageauzancevertonne.fr](http://www.sageauzancevertonne.fr).



**P2 : Adapter son système en fonction de ses terres : Témoignage**



**P3 : L'ABC : Qu'est-ce que c'est ?  
Point sur les MAEC**



**P4 : Programme Filtr'Eau : où en sommes-nous ?  
Un Crédit d'impôts pour encourager la sortie du glyphosate**



**Edouard DE LA BASSETIERE**  
Président du syndicat mixte (SMAV)  
Président de la Commission Locale de l'Eau



**SYNDICAT MIXTE**  
AUZANCE, VERTONNE  
ET COURS D'EAU CÔTIERS

# Adapter son système en fonction de ses terres

## Exploitant

Jean-Louis Benaitier,  
agriculteur en Agriculture  
de conservation des sols

**Commune :** Talmont Saint  
Hilaire

**SAU :** 90 ha en grandes  
cultures

**Rotation :**  
1/3 légumineuse, 1/3 blé,  
1/3 cultures de printemps  
(maïs, céréales à pailles)

## Témoignage



A droite : traces d'érosion malgré des années sans travail du sol, avec le temps, cela forme un creux qui ici a été rebouché

Crédits : SMAV

Des traitements phytosanitaires sont malgré tout nécessaires. Il utilise un fongicide à 10% et un anti-germinatif à 50% sur les légumineuses. Les herbicides sont utilisés au «coup par coup» selon les besoins à 20%, sauf en cas d'année particulière où un traitement plus important (à 30 ou 40%) peut avoir lieu pour éviter l'apparition de résistances. Cependant, la **vie du sol** est foisonnante et l'**absence d'écoulements d'eau** permet en plus d'éviter le transport jusqu'aux cours d'eau des molécules utilisées qui restent donc sur les parcelles. Le sol sert ainsi de filtre et leur dégradation est fortement accélérée, à tel point que l'anti-germinatif perd de son efficacité. Aujourd'hui, sur le SAGE Auzace Vertonne, la présence de molécules issues d'herbicides montre qu'il est important de savoir **raisonner leur utilisation et de favoriser leur dégradation sur les lieux d'utilisation**.

JL Benaitier insiste sur l'importance de **réfléchir et de prendre les décisions à la rotation**. Il préfère ne pas pousser une culture au maximum de son rendement si cela risque d'avoir des répercussions sur les cultures suivantes. Ainsi, il fait le choix pour le maïs de prendre des semences certifiées mais également non certifiées dans un organisme délivrant des **semences dites «paysannes»**. Le **travail sur les variétés** reste important et permet de jouer sur la couverture du sol et les dates de semis, donc sur la compétition vis-à-vis des adventices et la résistance aux maladies et ravageurs.

L'exploitant attend maintenant l'arrivée de robots désherbeurs abordables pour de petites exploitations et la possibilité de vendre des mélanges de cultures en conventionnel qui permettraient d'arrêter l'utilisation d'herbicides et de fertilisants minéraux et d'allier agriculture biologique et agriculture de conservation des sols.

Maïs certifié au stade 2  
feuilles

On observe la terre qui  
n'est pas entièrement  
nue ici avec la présence  
de végétaux qui couvrent  
le sol

Crédits : SMAV



Sur son exploitation, Jean Louis Benaitier a conduit plusieurs essais en cherchant à **respecter ses terres et son sol**. Une partie de ses parcelles est en forte pente avec parfois un sol peu profond au-dessus d'un schiste. L'**érosion** est donc conséquente et le sol tolère peu le travail du sol. C'est pourquoi, après une conversion à l'agriculture biologique à la fin des années 90, il décide de retourner en conventionnel. Il est en effet difficile de se passer du travail du sol en AB ce qui ne convenait pas à la situation de cette exploitation. Cependant, sa conversion lui a permis de mûrir sa réflexion et de chercher d'autres solutions. Il passe donc en **Agriculture de Conservation des Sols** et arrête le travail du sol pour préserver cette ressource précieuse. Malgré cela, on peut encore observer aujourd'hui des **traces d'érosion** sur l'une de ses parcelles avec des cicatrices de l'utilisation de la charrue.



Vestiges du labour qui reste visible malgré des années sans travail du sol  
Crédits : SMAV

Suite à l'animation sur les rouleaux qu'il y a eu en avril à Grosbreuil, JL Benaitier a expliqué qu'il avait conçu son **propre rouleau** pour qu'il soit **économique et moins agressif pour les sols**. Celui-ci permet de coucher les plantes ce qui laisse la lumière à la culture suivante pour lever. Il trouve également les rouleaux efficaces pour détruire le blé.

Grâce à son système, l'agriculteur arrive à se passer d'insecticides et d'antilimace. En effet, la biodiversité est favorisée grâce à l'arrêt du travail du sol et au maillage bocager, qui conduit à des parcelles plus petites, ce qui permet aux prédateurs de se développer et d'agir sur les ravageurs.

# L'ABC : Qu'est-ce que c'est ?

Nous avons parlé d'**agriculture de conservation des sols**. Nous avons également parlé d'**agriculture biologique**. On a souvent tendance à opposer ces deux courants qui n'utilisent pas les mêmes outils. En effet, la gestion de l'enherbement est bien différente. Là où le travail du sol paraît indispensable en agriculture biologique de par l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse, en ACS ils sont remplacés par une gestion chimique, le travail du sol étant limité, voir absent, pour protéger les sols.

Autre point de différence : la **fertilisation**. En ACS, la minéralisation des matières organiques est accentuée ce qui consomme notamment de l'azote qu'il est difficile de compenser en agriculture biologique.

Pourtant certains agriculteurs essaient d'**associer** ces deux courants. On parle alors d'agriculture biologique de conservation (ABC). L'idée est d'utiliser le végétal pour limiter le mécanique en agriculture biologique pour la gestion des adventices.

Sur notre territoire du SAGE, on a pu rencontrer un agriculteur en élevage bovin lait qui arrive à **se passer du labour tout en réalisant sa conversion en agriculture biologique** sur ses cultures de maïs et de tournesol. Les couverts végétaux entres autres lui permettent de gérer l'enherbement en choisissant des espèces qui ne se resèment pas seules. L'absence de labour permet d'éviter de remonter les graines d'adventices à la surface. Il reste encore à observer l'évolution sur plusieurs années.

Pour plus d'information, le groupe TCS bio 85 travaille sur ce sujet-là.

Source : Les Grandes Cultures biologiques en Pays de la Loire, Cab Pays de la Loire, mars 2021, p27-31



## Le Point sur les MAEC



L'ouverture des MAEC à enjeux eau en 2021 a permis à 29 agriculteurs de se lancer dans l'une des quatre mesures disponibles. Pour ceux qui se sont engagés sur 5 ans, l'**accompagnement** sera réalisé par la Chambre d'agriculture et la CAVAC afin de préparer les campagnes culturelles et d'**assurer le respect du cahier des charges**.

Pour rappel, quatre mesures système évolution ont été ouvertes, accès sur les exploitations en polyculture élevage avec une part plus ou moins forte de grandes cultures. Les critères du cahier des charges à respecter sont basés sur un maintien ou une évolution de la surface enherbée, une diminution des traitements phytosanitaires et des concentrés achetés dans l'alimentation du bétail.

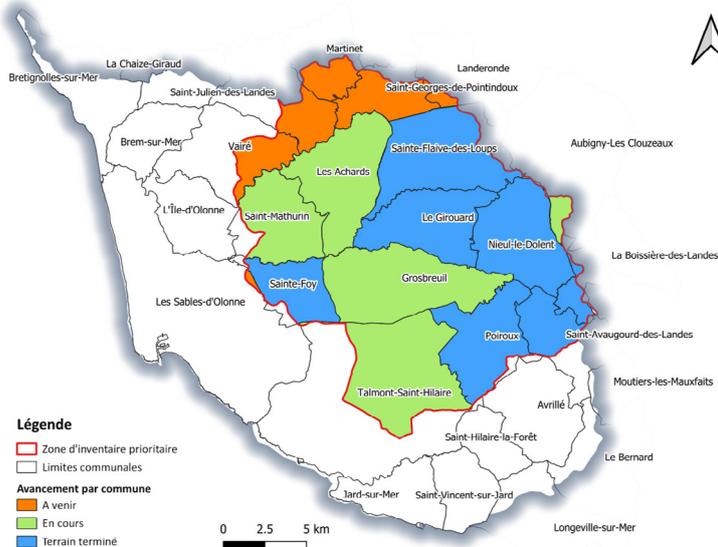
Ces mesures seront **ouvertes à nouveau en 2022** pour proposer aux agriculteurs qui le souhaitent de pouvoir contractualiser.

Mesure	Synthèse de la mesure	Nombre	Surface engagée en 2021 (en ha)
<b>SPM1 Maintien</b>	Enherbement à 60% SAU Dominante élevage Engagement sur 1 an	<b>9</b>	<b>800</b>
<b>SPE1 Evolution</b>	Enherbement > 60% SAU à la fin de l'engagement Dominante élevage Engagement sur 5 ans	<b>7</b>	<b>932</b>
<b>SPE2 Evolution</b>	Enherbement > 65% SAU à la fin de l'engagement Dominante élevage Engagement sur 5 ans	<b>9</b>	<b>1380</b>
<b>SPE5 Evolution</b>	Enherbement > 44% SAU à la fin de l'engagement Dominante céréales Engagement sur 5 ans	<b>3</b>	<b>548</b>

# Programme Filtr'Eau : où en sommes-nous ?

Le programme Filtr'Eau a bien avancé avec l'inventaire des haies et des zones tampons qui a débuté sur **plus de la moitié des bassins versants prioritaires**. Près de **11250 ha** ont déjà été inventoriés. Leur validation est en cours.

Avancement des inventaires des haies et des zones tampons par commune



Plusieurs éléments sont relevés pour cet inventaire. Ainsi pour la haie, le gabarit, le type de haie, sa localisation, son ancienneté, son entretien et le nombre d'espèces végétales présentes sont autant d'indices permettant d'estimer la **santé de nos haies bocagères**.

L'état des lieux réalisé par le Syndicat Mixte Auzance Vertonne, la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire et la Fédération de chasse de Vendée permettra d'établir les **zones prioritaires** pour la replantation des haies et la restauration des zones tampons.

# Un crédit d'impôts pour encourager la sortie du Glyphosate



La sortie du glyphosate est une volonté européenne actuelle. Le gouvernement français a donc programmée une **diminution de 50% de l'utilisation de glyphosate** sur le territoire national d'ici 2022.

Afin d'encourager et de faciliter la transition, un **crédit d'impôt forfaitaire** est mis en place pour les exploitations n'ayant pas utilisé de glyphosate en 2021, il devrait être remis en place pour 2022. D'une valeur de **2500 €**, il s'ajoute sans se cumuler aux crédits d'impôts déjà existants pour la certification HVE et l'agriculture biologique. Ce dispositif s'adresse aux exploitations possédant un atelier significatif en **grandes cultures, en arboriculture ou en viticulture**.

Source : Le crédit d'impôt « sortie du glyphosate » pleinement opérationnel dès 2021, ministère de l'agriculture et du gouvernement, 19/05/2021

## Le Contrat Territorial Eau peut vous aider

Un diagnostic individuel d'exploitation suivi d'un accompagnement vous est proposé gratuitement par le Syndicat Mixte Auzance Vertonne dans le cadre du Contrat Territorial Eau et peut vous aider à vous engager dans votre démarche de réduction de l'utilisation du glyphosate.

Vous serez accompagné par l'un de nos partenaires agricoles (Chambre d'agriculture, CAVAC, GRAPEA) en fonction de votre demande.

Pour plus d'information, allez sur la page agricole de notre site internet ou contactez-nous par mail ou téléphone.

Retrouvez toutes nos actualités et nos actions sur notre site internet :

[www.sageauzancevertonne.fr](http://www.sageauzancevertonne.fr)

Avec le soutien financier de :



Contact :

Syndicat Mixte Auzance Vertonne et cours d'eau cotiers  
ZI du Pâtis - 301, rue du Maréchal Ferrant  
85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE

Mail: [agricole@sageauzancevertonne.fr](mailto:agricole@sageauzancevertonne.fr) Tel: 02.51.05.88.44

Site Internet: <http://www.sageauzancevertonne.fr/>

